

Session d'Août 1917.

Convocation.

Mardi 14 Août 1917.

Convocation du Conseil municipal, pour
le Samedi 18 Août, à 8 heures du soir, à
la Mairie, pour la tenue de la session d'août.

Le Maire.

Le Maire.

L'an mil neuf cent dix sept, le Samedi
18 Août, à 8 heures du soir, le Conseil
municipal d'Orsay, régulièrement convo-
qué, s'est réuni dans la salle de ses séances
sous la présidence de M. Eapostolle, Maire,
pour la tenue de la session ordinaire du
mois d'août.

Sont présents M. M. Eapostolle, Maire, Olivier
Écuyer, Gagnier, Grand, Joyelle et Sans que.

Sont absents: M. M. Charton-Egros, Adjoint
Nacary, et M. M. Dreux, Bisson, Grouin
Feltier et Agassan actuellement mobilisés.

M. Grand a été désigné pour remplir
les fonctions de Secrétaire, puis il donne
lecture du procès verbal de la précédente
séance, lequel est adopté sans observation.

M. le Maire communique au Conseil
Mémoires restant dus. trois mémoires restant dus des années 1915
et 1916.

Savoir:

| | | |
|--|--------------------------------|-------------------|
| Compagnie pour travaux et fournitures d'éclairage des villes | et fournitures | 139 ⁵⁰ |
| | Fourniture de gaz à la Mairie | 300 ⁰⁰ |
| | Compens. funéraires (sur form) | 16 ⁰⁰ |
| | Total | 595 ⁵⁰ |

Le Conseil reconnaît que les dépenses restant
à payer, ont été régulièrement justifiées, et
autorise M. le Maire, sauf approbation par
le Conseil, à prélever la dite somme de 595⁵⁰

Coopérative.

sur les fonds libres de l'exercice en cours.
Il est fait lecture au Conseil, d'une lettre de M. Fournier, Administrateur délégué de la Société coopérative « la défense mutuelle », tendant à obtenir une certaine quantité de charbon, lors de la répartition, destinée aux adhérents de ladite société.

Le Conseil décide que la vente du charbon sera réservée aux Marchands patentés avant 1914, et par suite, ne peut prendre en considération la demande qui lui est présentée.

Membres de l'Enseignement
Vie chère.

M. le Maire donne connaissance au Conseil, d'une lettre qui lui a été adressée par le personnel enseignant d'Orsay, et par laquelle les Membres qui en font partie, sollicitent une indemnité de vie chère.

Le Conseil, considérant que les ressources communales sont de plus en plus restreintes, et estimant que cette indemnité fait double emploi avec celle qui va être allouée par l'Etat.

Décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Allocations de
cherté de vie, aux
employés communaux.

M. le Maire signale à l'attention du Conseil la circulaire préfectorale en date du 14 juin 1917, insérée dans le recueil administratif N° 6, et relative aux allocations temporaires de cherté de vie, et indemnités pour charges de famille aux employés communaux.

Après délibération, le conseil,
Décide d'allouer par mois:

Au secrétaire de la Mairie 25⁺

Au cantonnier 15⁺

Au cantonnier auxiliaire, avec augmentation de 50⁺ par heure de travail.

Ces allocations auront leur effet, à partir du 1^{er} Septembre prochain.

Tric Monsieur le Préfet, d'autoriser

M. le Maire de prélever sur les fonds libres, le montant de ces augmentations de traitement pour parfaire la différence entre les crédits et les sommes portées.

Indemnité au
Garde-Champêtre
pour ses frais de
déménagement

Le Conseil est d'avis d'accorder à M. Brevet, nouvellement nommé au poste de Garde-Champêtre d'Orsay, une somme de cinquante francs, afin de l'indemniser de ses frais de déplacement.

Réquisition
du Bois

Aux termes de l'article 2, de la loi du 3 Août 1917, des décrets rendus en Conseil des Ministres détermineront la nature des objets soumis à la Réquisition.

Le Conseil est donc d'avis d'attendre l'exécution desdits décrets.

Oeuvre d'assistance
aux mutilés des
armées, de Seine
et Oise.

Lecture est faite d'une lettre en date du 2 Juillet 1917, émanant du Comité de l'Oeuvre d'Assistance aux Mutilés des Armées de terre et de Mer de Seine-et-Oise, ayant son siège social, à la Préfecture de Versailles.

Considérant que le but que poursuit cette oeuvre est des plus louables, et est appelé à rendre de grands services, à nos mutilés de la Guerre.

Le Conseil autorise M. le Maire, à mandater sur les fonds libres de l'exercice en cours, après autorisation préfectorale, la somme de Cent francs, à titre de subvention, à cette oeuvre.

Chemin de Grande
communication N° 68 de
embranchements

M. le Maire donne connaissance au Conseil de la communication N° 68 des Rapports des Agents Voies, cantonal, d'arrondissement, et de l'Agent Voies en Chef, relatifs à la construction de Bordures et caniveaux, entre les bornes 0⁴⁰ et 0¹⁵⁰ du chemin de Grande Communication N° 68, embranchements.

Le Conseil.

Considérant qu'actuellement les ressources communales sont fort restreintes.

Qu'étant donné, par suite des événements

actuels, l'instabilité des prix unitaires et par suite du Marché.

Pour ces motifs.

Est d'avis d'ajourner la décision à prendre, pour la participation de la Commune, dans les frais de ce travail.

Chaussures pour les enfants des écoles - M. le Maire fait observer au Conseil que, en raison des hostilités, il y a une forte majoration, sur les prix des chaussures achetées tous les ans, pour les enfants des écoles, et que par voie de conséquence, le crédit voté au budget, est insuffisant.

Considérant que cette dépense est urgente et indispensable.

Vote, à cet effet, une somme de quatre cents francs, destinée à couvrir les frais d'achat des chaussures dont il s'agit.

Protestation municipale - Le Conseil municipal croit devoir signaler à l'Administration supérieure, le sans-gêne avec lequel l'Etat traite les Mairies.

Avant la guerre, déjà les Maires et secrétaires de Mairie se plaignaient qu'on abusât un peu de leur bonne volonté. Toutes les lois sociales, votées par le Parlement ont surchargé leur travail, d'autant plus, que l'Administration exige des dossiers sur dossiers.

Mais depuis le commencement des hostilités, une foule d'attributions nouvelles ont été imposées aux Mairies. Etats de réquisitions militaires, de cantonnements, recensements successifs des classes, inscriptions des exemptés et réformés. Demandes d'allocations pour les familles des Mobilisés, Etats par commune, de allocations pour les Réfugiés, Certificats d'indemnité, les laissez-passer; certificats pour la direction du tarif des chemins

de fer, certificats pour des militaires agriculteurs, Réquisitions de la Commission de Ravitaillement de l'armée; Répartition chez les agriculteurs des hommes en surris; les déclarations des étrangers; les cartes de sucre, d'essence, de charbon, de récoltes, etc., etc. Proteste contre ce surcroît de travail, et ce, sans aucune indemnité supplémentaire allouée aux Secrétaires de Mairie.

Citation

Groupe des Bataillons d'Afrique
Le Lieutenant Colonel Cronje, commandant le C. B. A. Cité à l'ordre du Groupe.

Séguin Arsène de 1^{re} classe M^e 6. 196.

Courageusement assuré la liaison entre la Brigade et le Colonel commandant l'unité dans des conditions les plus difficiles, à travers un terrain battu par les balles de mitrailleuses et les obus.

P. O. le 2 Août 1917

Assistance aux vieillards, infirmes et incurables

Deneux Bernard né le 19 février 1856 à Courvoisier (Est), sans ressources, habitant Orsay depuis 1913, et précédemment à Saintes, Charrente Inférieure, atteint de rhumatismes chroniques. Admis en 2^e partie, sous réserve qu'il optera pour l'assistance, ou l'allocation des familles des Mobilisés, dont il est titulaire.

M^{lle} Dedoncker née le 12 janvier 1887 à Paris demeurant à Orsay. Incurable admise en 1^{re} partie.

Mair Julien né le 20 janvier 1899 à Bercey (Paris) Chef, domicilié à Bures sur Yonne, actuellement à l'hospice d'Orsay. Admis en 2^e partie Assistance aux femmes en couches.

Femme Oudot Anatole née Eunie Goris, sans ressources, son mari mobilisé, 3 enfants, ~~son mari mobilisé~~, domiciliée à Orsay depuis le 14 avril 1913, réfugiée de St. Pol sur Mer Nord, Admise en 2^e partie.

Femme Bonnefi, née Jeanne Mottey, sans
ressources, son mari mobilisé, demeurant à Orsay.
Admise en 1^{re} partie.

Femme Louis, née l'Blanche Durvillier, sans
ressources, son mari mobilisé, demeurant à
Orsay. Admise en 1^{re} partie.

Assistance aux familles nombreuses.

Morand René Journalier, domicilié à Orsay
depuis 1907. père de 4 enfants. Admis en
1^{re} partie.

Pillondeau Louis-Pierre, Maçon, sans ressources,
domicilié à Orsay, Mobilisé, père de 4 enfants.
Admis en 1^{re} partie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est
levée. Les Membres présents ayant signé sur
le Registre.

A. Girard Vogel A. Sirin
L. Piquet

Séance du 29 Sept. 1917.

Convocations.

Du lundi 24 Septembre 1917.
Convocation du Conseil municipal, pour
le Samedi 29 Septembre, à la Mairie, à 8^h
du soir, pour délibérer sur les affaires
inscrites à l'ordre du jour.

Le Maire.

A. Sirin

Le samedi 29 septembre 1917, à 8 heures du soir, le Conseil
municipal d'Orsay, s'est assemblé, après
avoir été régulièrement convoqué, à la
Mairie, lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence du Maire.
Étaient présents M. M. L'apostolle, Maire,

Charton. Leques et Adjoint, Olivier, Grégoire,
Girard et Moyelle.

Étaient absents: M. M. Secour, Laroque, Récaury
et M. M. Dreux, Bisson, Froué, Feltier et Agassant
actuellement mobilisés.

M. Girard est élu Secrétaire, puis il donne
lecture du procès-verbal de la précédente séance
lequel est adopté.

Liste des Membres
de la commission chargée
de juger la résiliation
des Baux ruraux.

Il est fait lecture au Conseil de l'arrêté pré-
fectoral en date du 7 Septembre 1917, relatif
à la désignation des Membres d'une com-
mission chargée de juger la résiliation par
suite de guerre, des Baux ruraux.

Après délibération, les listes sont établies
comme il suit:

Propriétaires

- M. M. Appert René, Château de Corbenville
- Corbillet Eudes 1 Rue de Versailles
- Duquier Paul, 1 Rue de Chartres
- Sorne Mariette 1 Rue de Chartres
- 1 Récaury ^{Lucy} Henri, Rue de Ezère

Suppléant

- M. Moyelle Ernest 1 Rue de Paris

Exécuteurs.

- M. M. Baron Jules 1 Rue de Ezère
- Courtin Félix fermier de Nordétour
- Goybillion Victor 1 Rue de Versailles
- Souffray Léon - id -
- Mme Bisson fermier de Courtabouf.

Suppléants

- M. Feltier Jules, 1 Rue de la Sacotterie.

Elargissement
du chemin rural
N° 35.

M. le Maire communique au Conseil une
lettre de M. Delbès, Géomètre à Orsay, ac-
tuellement aux Armées, par laquelle il ex-
pose qu'afin de terminer d'une façon défini-
tive, l'élargissement du chemin rural N° 35,
la Société du Verisier noir, consent à céder
à la commune d'Orsay, le terrain nécessaire
qui est d'environ de 8⁰⁰ au prix de 9⁰⁰ le mètre
carré.

Le Conseil.

Adopte les propositions qui lui sont faites, et invite M. Delbès, d'établir les pièces d'usage exigées par l'Administration, pour ces achats de terrain, fait par la Commune.

Paiement
du charbon.

Le Conseil désireux de régler les fournitures de charbon qui ont été faites par l'Office charbonnier de Seine et Oise, représenté par M. Séjourné, son président. Prié Monsieur le Préfet, en raison des circonstances spéciales dans lesquelles ces achats sont faits, administrativement et non commercialement, de dispenser la Commune, de marcher, d'engagement pour le règlement de ces achats, et des achats prochains, destinés au chauffage pendant l'hiver, des écoles, autant que lesdits achats n'aient aucune forme commerciale, comme dans le cas présent.

Diverses
communications

Acte est donné à M. le Maire, des communications qui il a faites au Conseil : 1^{re} Lettre de M. le Curé d'Orsay, relative au cantonnement des Groupes. 2^{de} Lettre de M. Formé, administrateur délégué de la Société coopérative d'Orsay. 3^{de} Pétition des Restaurateurs et Hôteliers sollicitant pour leur commerce, une quantité supplémentaire de charbon. 4^{de} Circulaire relative au ramassage des marrons et des châtaignes.

Electricité

Le Conseil invite M. le Maire, à faire dresser un devis pour l'établissement de 4 lampes électriques, dans les locaux de la Mairie.

Citations

Le Colonel Commandant la 1^{re} Brigade d'Infanterie, cite à l'ordre de la 1^{re} Brigade le soldat de 2^e classe Fauvernot Henri, N^o 18909 de la 3^e C^o de Mitrailleurs du 129^e Rég^t d'Infanterie, pour le motif suivant : Excellent mitrailleur, possédant un coup d'œil remarquable, le 22 juillet 1917, à 5^h 45.

pendant un coup de main allemand. Il est
porté en 1^{re} ligne, malgré un violent tir de
barrage, pour renvoyer sa section sur
la situation. Est arrivé un des premiers
avec des renseignements précis (Civ. de Guerre
Le Général Marchand Commandant la
10^e D. I. C. est fier d'annoncer à ses troupes
que le Général en Chef a ratifié la citation
de l'Ordre de l'Armée, pour le 53^e Régi-
ment d'Infanterie, en raison de ses
loués et glorieux services à la bataille
de l'Isère. Guillemin Gustave soldat
à la 3^e Cie appartient à ce Régiment
Lecture faite, les Membres présents ont signé

A. Dupont
R. Chateau Luyon
A. Grand

Session de Novembre 1917

Convocation.

Du mardi 6 Novembre 1917.
Convocation du Conseil municipal, pour
le Dimanche 11 Novembre, à 8^h 1/2 du
soir, à la Mairie, pour la tenue de la
session de Novembre. Le Maire,

Le Maire
A. Grand

Par un mil neuf cent dix-sept, le
Dimanche 11 Novembre, à l'heure 1/2 du
soir, les Membres du Conseil municipal
de la Commune d'Orsay, se sont réunis
à la Mairie, après avoir été régulièrement
convocés, sous la présidence du Maire.

Présents: M. M. Lapostolle Maire, Charton, Egros,
Adjoint, Olivier, Racary, Grégoire, Girard,
Hoyelle et Baroque.

Absent: M. Ecœur

Mobilisés: M. M. Dreux, Jauré, Bissin, Feltier
Agassant-Paul.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Maire
invite le Conseil à nommer un secrétaire.

M. Girard est élu. Il donne lecture du pro-
cès verbal de la précédente séance qui est
adopté sans observation.

Apprentissage
gratuis —

M. le Maire rappelle au Conseil qu'aux
termes de l'art. 7, du testament de M. Ar-
e Langé, le Conseil doit émettre un vote,
pour la désignation d'enfants de familles
pauvres, à admettre à l'apprentissage
gratuis.

Le Conseil, après avoir entendu la lecture
dudit article, en vertu duquel une som-
me de 125^{fr} est destinée à payer chaque
année, l'apprentissage d'une jeune fille
et d'une somme de 200^{fr}, tous les deux
ans, pour payer l'apprentissage d'un
garçon.

Voici la liste d'inscription et portant
les noms suivants:

Filles.

- 1^o Collinet Marguerite née le 16 Juillet 1903
- 2^o Dolais Marie-Evise née le 4 Déc. 1903
- 3^o Duquesne Gorgette née le 9 Nov. 1902
- 4^o Duquesne Germaine née le 20 Juin 1904
- 5^o Mazure Madeleine née le 1^{er} Avril 1903

Note:

Mazure Madeleine - - - - - 6 mois

Collinet Marguerite - - - - - 2 -

M^{lle} Mazure Madeleine est désignée pour
l'apprentissage gratuit.

Propositions En la loi sur l'organisation municipale
pour les Répartiteurs article 61. que le Conseil municipal

dresse chaque année, une liste contenant un nombre de noms, double de celui des partiteurs à nommer.

Citulaires.

De la Commune.

M. M. Olivier, Girard, Cénétain, Grière, Agassant Paul, tous propriétaires
Mors la Commune. M. M. Eechantre à Talaiseau, Guillemain Théophile cultivateur à Talaiseau, Hue Paul fermier à Gif, Raporte, cultivateur à Villejume
 Suppléants!

De la Commune. M. M. Mesnier, Touffain, Laroque Alexis, Cosqueris Charles, Charton, Egros, Bricheux Eugène, tous propriétaires.

Mors la Commune. M. M. Merlé cultivateur à St Jean de Beauregard, Duguié Louis, cultivateur à Bures, le commandant Beauvais, L'entier à Bures.

Service médical gratuit

Le Conseil approuve les changements apportés par la Commission d'assistance, à la liste du service médical de 1917.

A ajouter

A retrancher.

Vote au chiffre de 59, le nombre des personnes qui bénéficieront du service médical gratuit en 1918. Vote en conséquence la somme de 177⁺ plus 50⁺ pour les petites opérations chirurgicales.

| | | |
|----------------------------|-----|--------------------|
| Gaspard Charlette | 1. | Bardet Jean |
| Gaspard Marguerite | 6. | Brossard Camille |
| Fillondeau Robert | 7. | Brossard Daniel |
| Firrier Roger | 19. | Deschamps Alphonse |
| Firrier Robert | 20. | Dhont Albert |
| f. Robelet rue Archambault | 21. | Dhont Henri |
| Cardon Raymond | 28. | Genet Cecile |
| | 36. | Journaumeau Klém |
| | 39. | Jubault Adeline |
| | 43. | Sabrousse Lucile |
| | 50. | Hermillon Claire |
| | 51. | Hermillon Marie |
| | 53. | Minguet Saulette |
| | 55. | Toulas Daniel |
| | 63. | Ruel Denis |
| | 64. | Ruel Albert |

Legs Garrat

M. le Maire soumet au Conseil une expédition du testament olographe, en date du 28 janvier 1915, déposé en l'étude de M^e Pinon, notaire à Orsay, de M^{me} Veuve Garrat, née Marie Adeline Pelletier, en son vivant, demeurant à Orsay, décédée à Paris, 14^e arrondissement, le 2 Mai 1917. dont la teneur littérale suit :

Je lègue à la commune d'Orsay, la somme de 20.000^f, à prendre en Rente française, dont les arrérages seront employés de la manière suivante: 300^f seront consacrés à l'entretien de notre monument et sépulture; 100^f par an, serviront pour des livrets de Caisse d'épargne, pour les deux sexes des écoles communales; le reste des arrérages, servira à faire une rente à une femme veuve, âgée au moins de cinquante ans, la plus pauvre, et étant depuis longtemps à Orsay.

Le Conseil, considérant que la testatrice n'impose aucune charge onéreuse pour la Commune, que le dit testament contient des avantages pour les enfants des écoles et une femme veuve âgée.

Est d'avis.

De l'accepter avec reconnaissance.

Bénéficiaire du legs Garrat

M. le Maire expose au Conseil qu'aux termes du testament de M^{me} Veuve Garrat, née Marie Adeline Pelletier, cette assemblée doit émettre un vote, pour la désignation d'une femme veuve, âgée au moins de cinquante ans, la plus pauvre et étant depuis longtemps à Orsay, devant bénéficier du reste des arrérages de la rente de 20.000^f.

Commission municipale
le 10/11/1917

Après lecture de la liste et d'inscription comprenant vingt-huit personnes, il est procédé à un vote qui a donné les résultats suivants :

- Veuve Dupuis - - - - - 7 voix
- Veuve Dauge - - - - - 1 voix

Mme Veuve Dupuis, née Elisabeth Emma Gilon, le 13 Septembre 1827, à Orsay est désignée comme bénéficiaire du legs Ferran.

Allocations de cherté de vie aux employés communaux.

En conformité de la circulaire préfectorale en date du 14 Juin 1917, inscrite dans le recueil administratif N° 6, et relative aux allocations temporaires de cherté de vie.

Après délibération, le conseil décide d'allouer par mois :

| | |
|--------------------------------|-----------------|
| au secrétaire adjoint | 10 ⁺ |
| à l'aide de l'école maternelle | 10 ⁺ |

Ces allocations auront leur effet à partir du 1^{er} Janvier 1918.

Tout Monsieur le Préfet, d'autoriser M. le Maire, de prélever sur les fonds libres le montant de ces augmentations de traitement, pour parfaire la différence entre les crédits et les sommes votées.

Directeur de l'école de Garçons

Le traitement communal pour le Directeur de l'école de Garçons se composera, à partir du 1^{er} Octobre dernier, comme il suit :

| | |
|---------------------------|------------------|
| Supplément de traitement | 600 ⁺ |
| Indemnité de chaux grasse | 60 ⁺ |
| Indemnité de logement | 500 ⁺ |

À partir de la même époque, toutes ces indemnités et celle de résidence, sont supprimées à M. M. Cazier Directeur à Ermont, et Segary, Instituteur à Vigny.

Cours d'adultes

Le Conseil décide la suppression des cours d'adultes, pendant la durée de la guerre.

Étrennes du facteur

Le Conseil décide d'allouer 10⁺ d'étrennes au facteur qui demeure la Mairie, cette somme sera mandatée sur le crédit des dépenses imprévues du Budget primitif en cours.

Frais de Vidanges. M. le Maire dépose sur le Bureau, deux mémoires de vidanges faites à différentes fois, aux cabinets publics et à ceux des écoles, par M. Fleury, Entrepreneur. Que l'on donne N° 141, à Seaux, Seine, et s'élevent l'un à 264^{fr}60 et l'autre à 289^{fr}80
Le Conseil.

Après avoir reconnu que la dépense est régulière.

Est d'avis.
De prier Monsieur le Préfet, d'autoriser M. le Maire de prélever la dite somme de 544^{fr}40 sur les fonds libres de l'exercice 1917, pour le règlement des mémoires dont il s'agit.

Ordures ménagères M. le Maire communique au Conseil le marché de gré à gré, qui il a passé avec M. Gabriel, Entrepreneur à Orsay, pour l'enlèvement des boîtes ordures ménagères et non industrielles, et herbes provenant du nettoyage des trottoirs, à faire en 1918, avec une augmentation de mille francs, en raison de la vie chère, soit un total de 3500^{fr}.

Le Conseil l'approuve dans tout son ensemble, et invite M. le Maire de le soumettre à l'approbation de Monsieur le Préfet.

Travail à façon pour l'armée. M. Girard est désigné pour prendre des renseignements à Antony, auprès des entrepreneurs du travail à façon pour l'armée, afin de s'assurer, il ne serait pas possible de faire une semblable organisation, pour le travail de couture aux femmes d'Orsay.

Secours Beurel. La demande de secours, formulée par Mme Jeanne Beurel Mathurin, est ajournée, en attendant la suite qui sera donnée à celle qu'elle a adressée au Général.

commandant le département de Seine-et-Oise.

Hospice

M. le Maire donne lecture au Conseil d'une délibération de la commission administrative de l'Hospice Archangé d'Orsay, et relative à une demande formulée par M. ^{Mme} Verne Meignien, concernant la main-levée d'une inscription hypothécaire prise lors de l'achat d'un terrain au Mail, près de la Gare, et appartenant audit Hospice.

Après délibération.

Le Conseil est d'avis de l'approuver, et de prier l'Administration supérieure d'y donner une suite favorable.

Médicaments à fourniture gratuite des médicaments aux femmes des Mobilisés. est laissée à la juste appréciation de M. le Maire.

Fournitures classiques. M. M. Charbon-Egros et Ecœur sont désignés pour demander aux Directeurs et Directrice des écoles d'établir un inventaire de leurs livres classiques.

Installation d'électricité. Le Conseil approuve le devis présenté par la société d'Electricité, Ind. P.rière à Bourg-la-Reine, à l'effet d'installer plusieurs lampes, dans les locaux de la Mairie.

Citation

Le Lieutenant Colonel Joumey, commandant le 95^e Régiment d'Infanterie, cité à l'ordre du Régiment, à quinquatre Jean, soldat au 9^e Cie 24^e N^o 05386

Motif de la citation :

Soldat courageux et dévoué. Au moment d'une violente contre-attaque ennemie, s'est élancé avec un groupe de camarades, en terrain découvert et a repoussé l'ennemi, qui cherchait à progresser dans la tranchée qui lui avait été prise la veille.

Extrait certifié conforme. Aux armées, le

28 juillet 1917. Le Lieutenant Colonel : Gourney
Commandant le 95^e Rég^t d'Infanterie.
Signé : Gourney.

Le Conseil donne un avis favorable aux de-
mandes suivantes :

Assistance
aux femmes en
couches.

Femme Collinet née Rose Pauline Roger,
sans ressources, devant avoir son 4^e enfant,
Admise en 1^{re} partie.

Femme Coudray née Germaine Crimintin
sans ressources, le mari mobilisé. Admise
en 1^{re} partie.

Femme Elieure née Juliette Alphonsine Ihoir
sans ressources, le mari mobilisé, Admise
en 2^e partie.

Assistance
aux vieillards,
infirmes et incurables.

Melle Bodin Marie Josephine née à Paris, le
17 juillet 1864, domiciliée à Orsay, 4. Rue de
Versailles; cette personne est atteinte d'infir-
mités qui l'empêchent de travailler, pour
gagner sa vie, ne possède aucunes ressources
Admise en 1^{re} partie.

Lu et délibéré, les jours et dates ci-dessus
à la halle N. Chastan-Leyr

Antoine
Leprieux

Séance du 9 Décembre 1917

Convocations.

Le mardi 4 Décembre 1917.
Convocation du Conseil municipal,
pour le dimanche 9 Décembre, à
9 heures du matin, à la Mairie,
pour délibérer sur les affaires inscrites
à l'ordre du jour. Le Maire.

Le 2^e au mil neuf cent dix sept, le Conseil
 le dimanche 9^e de ce mois à 8 heures du matin, Orsay,
 municipal de la Commune, et Orsay,
 s'est réuni sous la présidence du Maire.
 Étaient présents: M. M. Lapostolle maire
 Charton, Legros adjoint, Olivier, Secœur
 Grégoire, Baroque et Moyelle.
 Étaient absents: M. M. Girard, Racary.
 Mobilisés; M. M. Dreux, Luvivé, Bignon
 Feltier, Igussant Paul.
 M. Grégoire est élu secrétaire.

Le procès verbal de la dernière séance
 est lu et approuvé sans observation.

Le Conseil approuve certaines modifica-
 tions au Budget de 1918, voté au
 mois de Juin dernier.

Le total des dépenses obligatoires et
 facultatives étant de - - - - - 63.814^f

Et le total des Recettes de - - - - - 24.203^f

Il reste un déficit de - - - - - 39.611^f

Vu la loi du 5 Avril 1884.

Considérant que les dépenses ci-dessus
 sont urgentes et justifiées.

Cote une imposition extraordinaire
 de la somme de - - - - - 39.611^f
 représentant 98 centimes 20, additionnés
 au principal des quatre contributions
 directes, pour couvrir les dépenses an-
 nuelles ordinaires, ci-dessus désignées.

Adaptation M. le Maire dépose sur le bureau le
 Veuve Collinet dossier d'une demande formée par M^{me}
 Veuve Collinet, née Dancelin, bénéficiaire
 de l'Assistance obligatoire, par décision
 du Conseil municipal, en date du 20
 Juin 1914; cette demande tend à la trans-
 formation de l'Assistance à domicile,
 en hospitalisation.

Le Conseil

Considérant que M^{me} Veuve Collinet n'a au-
 cune ressource personnelle, et a pour do-
 micile de secours à Orsay, et par applica

1^e Révision
 du Budget de
 1918.

tion de la loi du 14 juillet 1905
Donne un avis favorable pour l'hospitali-
sation de cette personne.

Electricité
- police

M. le Maire donne en communication au
Conseil, la police d'abonnement qu'il a passée
avec la société Sud-Eclair, pour la four-
niture de l'électricité pendant trois années
dans les locaux de la Mairie.

Le Conseil l'approuve, et invite M. le Maire
de la soumettre à l'approbation préfectorale.

3^e Emprunt
de la défense nationale

Il est fait lecture de la circulaire pré-
fectorale en date du 11 Décembre
1917, relative au 3^e Emprunt de la
défense nationale.

Le Conseil.
Considérant qu'il y a intérêt à pro-
curer à l'Etat français, les moyens de
mener la guerre à une fin victorieuse.
Regrette que les fonds disponibles ne
permettent pas à la Commune, de par-
ticiper à cet emprunt.

C'est pour le Bureau de Bienfaisance
par délibération en date du
demande le placement de 6000 F.
provenant des legs Davière.

Secours Journal

La demande de secours, formée par
M^{me} Léone Bourcel d'Estuain, en
vue de, attendu que cette personne
ne reçoit aucun secours de l'Etat.

Electricité

Etant donné le peu de ressources dont
l'école maternelle dispose actuellement la Commune
le Conseil décide de ne pas faire pro-
céder à l'installation de l'électricité à
l'école maternelle.

Fournitures
et assignes

Le Conseil décide qu'à partir du
1^{er} Janvier 1918, les fournitures
classiques gratuites ne seront accor-
dées qu'aux enfants de parents,
jeunes.

M. M. Girard, Grégoire, Mayelle et

De carr. membres de la Commission scolaire sont chargés de la désignation de ces enfants.

Cantine scolaire. En raison des prix toujours croissants des denrées, le Conseil décide de faire appel à la générosité des habitants; que les lettres soient adressées aux personnes généreuses, et qu'une quôte soit faite à domicile.

Indemnité de vie chère. Conformément à la circulaire préfectorale, en date du 14 juin, de la présente année, et concernant les allocations temporaires de cherté de vie, le Conseil décide d'allouer par mois, au Garde-Champêtre 25⁺ Cette allocation aura son effet, à partir du 1^{er} janvier 1918.

Le Maire de prélever sur les fonds libres, le montant de cette augmentation de traitement, pour parfaire la différence entre le crédit et la somme votée.

Ordonnance. Le Général Baron, Commandant la 165^e Division, cite à l'ordre de la division le Militaire suivant:

M. Donnepri Eugène N^o 15966, 1^{er} classe 9^e Cie 154^e Rég^t d'Infanterie.

Soldat courageux, d'une bravoure éprouvée. S'est distingué par son entraînement, lors des combats des 20 et 22 Août 1917, en s'élançant avec un parfait mépris du danger, à l'assaut des lignes allemandes.

Quartier Général, le 24 Sept. 1917.

Assistance aux femmes en couches. Le Conseil donne son avis favorable, à la demande de Mme Fournard née Yvonne Bernaine, dont le mari est mobilisé, l'admet en partie.

Après lecture faite, les Membres présents ont signé.

M. le Maire, M. le Secrétaire, M. le Trésorier
 Christian Leger, J. Fournard, J. Leger